C'est un programme ambitieux. Il correspond cependant à notre vision de l'avenir.

Le Secrétaire général estime -- et c'est aussi notre avis -- que la communauté internationale doit jouer un rôle plus actif et intervenir davantage pour prévenir et régler les conflits. Il insiste aussi sur la nécessité d'être réaliste face à la question de savoir jusqu'à quel point les Nations Unies peuvent répondre elles-mêmes au nombre grandissant des demandes relatives à l'utilisation de leurs ressources en matière de gestion des conflits.

Par exemple, entre 1945 et 1987, les Nations Unies ont organisé 13 opérations de maintien de la paix. Depuis 1987, elles en ont déjà établi 13 autres.

Or, les organismes des Nations Unies ne peuvent maintenir leur niveau d'engagement si leurs membres ne paient pas leur cotisation ou ne fournissent pas de ressources pour les mesures que l'ONU approuve.

De nombreux pays peuvent et doivent remplir leurs obligations envers l'ONU. L'un des premiers points que j'entends aborder avec la nouvelle administration des États-Unis est la question des cotisations à l'Organisation. À l'instar du Secrétaire général, nous avons invité d'autres pays à fournir leur part des troupes nécessaires au maintien de la paix internationale.

À l'heure actuelle, le Canada, qui se situe au 33° rang dans le monde pour la population, fournit 10 p. 100 des effectifs de maintien de la paix de l'ONU dans le monde : 4 300 personnes sur 45 000. Les Canadiens sont déterminés à tenir leur rôle de chefs de file dans le maintien de la paix, rôle dont ils sont fiers à juste titre, mais l'expansion des opérations de maintien de la paix que nous envisageons nécessite une participation plus large.

L'importance accordée aux Nations Unies n'exclut pas le renforcement des organisations régionales. En fait, le Secrétaire général estime, et nous partageons son avis, que ces organisations peuvent appuyer le travail de l'ONU.

La conférence de Londres montre le rôle que peuvent jouer les organismes régionaux. S'il existe quelque espoir d'une solution rapide et pacifique dans cette région troublée, cette solution sera le résultat des négociations entamées en coopération par la CE et l'ONU. On pourrait former d'autres partenariats semblables pour régler des conflits dans d'autres régions.

Le Canada est exceptionnellement bien placé pour préconiser cette approche, étant membre de plusieurs organismes régionaux clés: la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE),